

# Règlement du CONCOURS DE DESSERTS



## Article 1 – Les organisateurs

Le Conseil Municipal Enfants (CME) et la municipalité organisent un concours amateur de desserts le mercredi 18 juin 2025 de 14h à 18h et le samedi 21 juin 2025 de 9h à 13h à la Passerelle (place de la République).

## Article 2 – Les candidats

Les candidats devront s'inscrire en équipe de 2 enfants et 1 adulte. L'adulte remplira le formulaire d'inscription version papier ou à télécharger sur le site internet : [ancenis-saint-gereon.fr](http://ancenis-saint-gereon.fr).

### **La date limite pour candidater est fixée au 10 juin 2025.**

Ce concours est ouvert aux enfants de 9 à 11 ans scolarisés dans une des six écoles d'Ancenis-Saint-Géréon (classes de CE2, CM1, CM2) et aux adultes non-professionnels (concours amateur).

Chaque enfant du CME pourra choisir d'aider une équipe, ce qui fera des équipes de 1 adulte + 3 enfants. Les jeunes élu-es du CME qui décideront d'aider une équipe ne pourront pas faire partie du jury.

Le nombre d'équipes participantes sera limité en fonction de la place dans le lieu d'accueil et des modes de cuisson mis à disposition.

## Article 3 – Déroulement du concours / recette et matériel

Chaque équipe proposera une recette personnelle pour la réalisation d'un dessert « à partager » pour environ 8 personnes. Pas de thème imposé, totale liberté pour les parfums, avec ou sans cuisson.

Un exemplaire écrit de la recette sera à disposition du jury.

Toutes les équipes travaillent en même temps. Le concours se déroule entièrement à la Passerelle.

Le matériel est amené par les participants : récipient, fouet, cuillère, casserole, ... matériel nécessaire à la mise en œuvre spécifique de chacun.

La municipalité met à disposition pour l'ensemble des équipes : un four, des plaques à induction, deux micro-ondes, un frigo. La municipalité fournit les matières premières nécessaires à la réalisation de chaque recette. Afin d'évaluer les quantités, il faudra préciser dans la semaine qui précède le concours, les doses et les ingrédients dont vous avez besoin.

### **Horaires de la journée du mercredi 18 juin :**

- de 14h à 17h : réalisation des desserts
- De 17h à 17h45 : sélection par le jury
- de 17h45 à 18h : remise des prix

### **Horaires de la journée du samedi 21 juin :**

- de 9h à 12h : réalisation des desserts
- De 12h à 12h45 : sélection par le jury
- de 12h45 à 13h : remise des prix

#### **Article 4 – Le jury**

Le jury sera composé au minimum de 3 jeunes élu-es du CME et 3 adultes (élu, animateur, représentant des métiers de bouche).

Critères de notation : Les réalisations sont notées par le jury sur un total de 40 points.

Aspect visuel : 10 points

Goût et saveurs : 20 points

Originalité de la recette : 10 points

#### **Article 5 – Acceptation du règlement**

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

#### **Article 6 – Autorisation, cession des droits et utilisation des photographies / vidéos**

Les organisateurs peuvent filmer et prendre des photos des participants pendant l'épreuve.

Les participants devront préciser s'ils autorisent la municipalité et le CME à produire des photos et vidéos dans le but de les publier sur les réseaux sociaux ainsi que de réaliser un « livre – photos souvenirs ». Document droits d'image à remplir par le représentant légal pour les enfants.